

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2013

A une séance ordinaire tenue le 18 février 2013 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Madame la conseillère	Lucie Régimbald Bélanger
Messieurs les conseillers	Gilles Léonard Normand Leroux Claude Rodrigue

formant quorum;

EST ABSENTE :

Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
-----------------------	--------------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 57-02-2013
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Période de question du public (L.C.V. 322)
- 3- Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 janvier 2013
- 4- Règlements
- 4.1- Consultation amendement au règlement de zonage (222-N-01-2013) pour agrandir la zone CVG 241 à même la zone HS-242 le long de la rue Principale

- 4.2- Consultation amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-O-01-2013) pour retirer la notion de vingt mètres de bande riveraine en périmètre urbain
- 4.3- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-L-11-2012) concernant les stationnements payants
- 4.4- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-M-11-2012) pour agrandir la zone IC-105 à même la zone H-301 le long du chemin Jean-Adam
- 4.5- Adoption : Amendement au règlement sur le stationnement et la circulation pour interdire le stationnement côté sud de la rue Donat angle de la Gare et l'ajout d'arrêt angle Robert et Saint-Gérard
- 4.6- Avis de motion : Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un chargeur-souffleur et d'un camion de déneigement (650 000 \$)
- 5- Soumissions
- 5.1- Résultat des soumissions : achat et livraison essence et diesel 2013-2014
- 6- Administration et Finances
- 6.1- Autoriser le trésorier à être le représentant et responsable pour la municipalité des services électroniques
- 6.2- Remise de retenue impression Sauverois 2013
- 6.3- Remise de retenue impression calendrier 2013
- 6.4- Mise en page et impression calendrier 2014
- 6.5- Modification à la politique concernant les barrages routiers
- 6.6- Autorisation pour la tenue de barrages routiers additionnels
- 6.7- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre
- 7- Sécurité publique
- 8- Travaux publics et génie
- 9- Environnement -
- 9.1- Premier avance de fonds à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts pour son budget d'opération 2013
- 10- Urbanisme (10.1 à 10.15 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 4 février 2013*)
- 10.1- 377, rue Principale : « Rachelle Béry » Rénovation, plan numéro 2013-010
- 10.2- 26, avenue Lafleur Sud : Nouvelle construction, plan numéro 2013-011

- 10.3- 205, rue Principale : « Paroisse Saint-Sauveur »
Changement de portes, plan numéro 2013-012
- 10.4- 66, avenue de la Gare : « Gestion Centre Saint-Sauveur »
Nouvelle construction, phase IV, plan numéro 2013-014
- 10.5- 236, rue Principale : « Le Saint-Sau pub gourmand »
Couleurs, plan numéro 2013-015
- 10.6- 121, rue Principale : « Aux P'tits Matins » Enseigne sur
poteaux, plan numéro 2013-016
- 10.7- 200, rue Principale, local 17 : « Cuisines Saint-Sauveur »
Enseigne suspendue et auvent, plan numéro 2013-017
- 10.8- 301, rue Principale : « Au clair de la lune » Enseigne à plat,
plan numéro 2013-018
- 10.9- 280, rue Principale : « Vie de chalet » Enseigne sur
poteaux, plan numéro 2013-019
- 10.10- 377, rue Principale : « Rachelle Béry » Enseigne à plat,
plan numéro 2013-020
- 10.11- 328, rue Principale : « Pure Laine » Enseigne sur poteau,
plan numéro 2013-025
- 10.12- 236, rue Principale : « Le Saint-Sau pub gourmand »
Enseigne à plat et auvent, plan numéro 2013-026
- 10.13- Dérogation mineure 777, rue Principale : « Auberge sous
l'Édredon » Plan numéro 2013-009 *Période de question sur
la dérogation mineure seulement*
- 10.14- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31
janvier 2013
- 11- Vie Communautaire
- 11.1- Demande de subvention : Programme d'accompagnement
en loisir pour les personnes handicapées
- 11.2- Demande de subvention : Programme emploi d'été Canada
- 11.3- Contribution 2013 au Réseau Biblio des Laurentides pour le
soutien professionnel et informatique ainsi que la location
de volumes
- 12- Ressources Humaines
- 12.1- Grille des salaires 2013 pour les étudiants auprès du
service de la vie communautaire
- 12.2- Engagement équipe de coordination du camp de jour
- 12.3- Nomination chef d'équipe 1 travaux publics et génie
- 13- Correspondance
- 13.1- Diocèse de Saint-Jérôme souper-bénéfice annuel

- 14- Points nouveaux
- 14.1- Paiement annuel de la subvention à Tricentris, centre de Tri (8 029,71 \$)
- 14.2- Reconnaissance du droit acquis du 30 rue Goyer
- 14.3- Mandat bureau d'aviseurs légaux pour le dossier du 396 Principale
- 14.4- Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)
- 16- Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 58-02-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2013 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 59-02-2013 **CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT** **NUMÉRO 222-N-01-2013 AMENDANT** **LE RÈGLEMENT DE ZONAGE** **NUMÉRO 222-2008 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-N-01-2013 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 60-02-2013
CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-O-01-2013 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 222-2008 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-O-01-2013 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 61-02-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-L-11-2012 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012 ;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 17 décembre 2012;

ATTENDU: Qu'un second projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 janvier 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-L-11-2012 amendement le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 62-02-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-M-11-2012 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2012 ;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 17 décembre 2012;

ATTENDU: Qu'un second projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 janvier 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-M-11-2012 amendement le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 63-02-2013
ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-03C-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le règlement amendement le règlement de stationnement et circulation numéro SQ-03C-2013 pour interdire le stationnement côté sud de la rue Donat angle de la Gare et l'ajout d'arrêt angle Robert et Saint-Gérard est adopté.

AVIS DE MOTION 64-02-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2013
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 650 000 \$
POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 382-2013 décrétant un emprunt de 650 000 \$ pour l'acquisition d'un chargeur-souffleur et d'un camion de déneigement. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 65-02-2013
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2013
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 650 000 \$
POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 382-2013 décrétant un emprunt de 650 000 \$ pour l'acquisition d'un chargeur-souffleur et d'un camion de déneigement est adopté.

RÉSOLUTION 66-02-2013
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
ACHAT ET LIVRAISON ESSENCE ET DIÉSEL 2013-2014

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le trésorier en date du 8 février 2013 à 10 h pour l'achat et la livraison d'essence et de diésel pour 2013-2014;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Tim Watchorn agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu cinq (5) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Énergie Sonic inc	236 640,00 \$
Paul Grand'maison inc	237 135.94 \$
J.C. Dumoulin inc	238 905,00 \$
Groupe Harnois inc	239 541,00 \$
Ultramar Ltée	242 689,23 \$

ATTENDU : Que les soumissions présentées sont conforme;

ATTENDU : Que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient du budget 2013 de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Énergie Sonic inc pour l'achat et la livraison d'essence et de diésel pour 2013-2014 au montant de 236 640,00 \$ taxes incluses est acceptée.

RÉSOLUTION 67-02-2013
RESPONSABLE POUR LA MUNICIPALITÉ
DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

ATTENDU Le départ à la retraite du trésorier Monsieur Louis Bélair;

ATTENDU Son remplacement par Monsieur Frédéric Thifault;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: Monsieur Frédéric Thifault, trésorier de la Ville de Saint-Sauveur, soit le représentant autorisé de la Ville pour les services Clic-Sécur et responsable des services électroniques en remplacement de Monsieur Louis Bélaïr.

RÉSOLUTION 68-02-2013
REMBOURSEMENT DE DÉPÔT DE GARANTIE
IMPRESSION SAUVEROIS 2013

ATTENDU : Le dépôt de garantie fait pour l'impression du Sauverois 2013 par Groupe King;

ATTENDU : Que la première édition du Sauverois 2013 a été livrée en conformité avec les documents d'appel d'offres;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 29 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: Le dépôt de garantie, au montant de 1 994 \$, soit remis à la compagnie Groupe King inc étant donné que le Sauverois édition spéciale du budget a été imprimé en conformité avec les documents d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 69-02-2013
REMBOURSEMENT DE DÉPÔT DE GARANTIE
IMPRESSION CALENDRIER 2013

ATTENDU : Le dépôt de garantie fait pour l'impression du calendrier 2013 par Erod communications;

ATTENDU : Que le calendrier 2013 a été livrée en conformité avec les documents d'appel d'offres;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 29 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: Le dépôt de garantie, au montant de 1 011,78 \$, soit remis à la compagnie Erod Communications étant donné que le calendrier 2013 a été imprimé en conformité avec les documents d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 70 -02-2013
IMPRESSION CALENDRIER 2014

ATTENDU La proposition de la firme King Communications pour la création, le design et l'impression du calendrier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de la firme King Communications pour la préparation et l'impression du calendrier 2014 sur la base de l'offre de service de cette firme en date du 24 janvier 2013 et pour un montant de 14 745 \$ taxes en sus.

RÉSOLUTION 71-02-2013
MODIFICATION À LA POLITIQUE
CONCERNANT LES BARRAGES ROUTIERS

ATTENDU : Que le conseil municipal juge pertinent d'apporter une modification à la politique municipale concernant les barrages routiers;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La modification apportée à la politique municipale ADM-005 ayant pour objet d'augmenter à six (6) le nombre de barrages routiers autorisés par année civile est acceptée.

RÉSOLUTION 72-02-2013
AUTORISATION BARRAGES ROUTIERS 2014

ATTENDU : Que selon la politique municipale ADM-005, le conseil municipal autorise la tenue de six (6) barrages routiers par année civile sur son territoire;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE :

1) Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur, en plus des barrages routiers autorisés lors de l'assemblée du 17 décembre 2012, autorise les barrages routiers suivants pour l'année 2013 :

- Club de soccer FC Boréal (6 juillet)
- Tria-G-Nord (15 juin)

2) Les barrages routiers autorisés devront se tenir à l'angle du chemin du Lac Millette et de l'avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 73-02-2013
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES
À ÉMETTRE

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 14 février 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 31862 à 32106) pour la période du 17 janvier au 13 février 2013 au montant de 985 125,03 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 74-02-2013
AVANCE DE FONDS – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS

ATTENDU : La recommandation du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts portant le numéro 05-01-13 émise lors de la réunion du 28 janvier 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 29 janvier 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La première avance de fonds suivante, pour l'année 2013, soit remise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts :

1. Contribution de Saint-Sauveur-des-Monts : 124 309,93 \$
2. Contribution de Saint-Sauveur : 77 824,68 \$

RÉSOLUTION 75-02-2013
377, RUE PRINCIPALE : « RACHELLE BÉRY »
RÉNOVATION, PLAN NUMÉRO 2013-010

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de permis présentée pour la propriété du 377, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-010, déposés en soutien à la demande de permis de rénovation.

RÉSOLUTION 76-02-2013
26, AVENUE LAFLEUR SUD ;
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLAN NUMÉRO 2013-011

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de permis présentée pour la propriété du 26, avenue Lafleur Sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-011, déposés en soutien à la demande de permis de nouvelle construction, aux conditions suivantes :

- Prolonger le petit toit en façade vers le côté gauche du bâtiment;
- Ajouter un pignon central au-dessus du portique de cette même façade.

RÉSOLUTION 77-02-2013
205, RUE PRINCIPALE : « PAROISSE SAINT-SAUVEUR »
CHANGEMENT DE PORTES, PLAN NUMÉRO 2013-012

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de permis présentée pour la propriété du 205, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-012, déposés en soutien à la demande de permis de rénovation.

RÉSOLUTION 78-02-2013
66, AVENUE DE LA GARE :
« GESTION CENTRE SAINT-SAUVEUR »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PHASE IV, PLAN NUMÉRO 2013-014

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de permis présentée pour la propriété du 66, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet les plans 2013-014, déposés en soutien à la demande de permis de nouvelle construction.

RÉSOLUTION 79-02-2013
236, RUE PRINCIPALE : « LE SAINT-SAU PUB GOURMAND »
COULEURS, PLAN NUMÉRO 2013-015

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de permis présentée pour la propriété du 236, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-015, déposés en soutien à la demande de permis de rénovation extérieure.

RÉSOLUTION 80-02-2013
121, RUE PRINCIPALE : « AUX P'TITS MATINS »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLAN NUMÉRO 2013-016

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de certificat d'autorisation d'affichage présentée pour la propriété du 121, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-016, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage.

RÉSOLUTION 81-02-2013
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 17 : « CUISINES SAINT-SAUVEUR »
ENSEIGNE SUSPENDUE ET AUVENT, PLANS 2013-017

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de certificat d'autorisation d'affichage présentée pour la propriété du 200, rue Principale local 17;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-017, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage.

RÉSOLUTION 82-02-2013
301, RUE PRINCIPALE : « AU CLAIR DE LA LUNE »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2013-018

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de certificat d'autorisation d'affichage présentée pour la propriété du 301, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-018, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage.

RÉSOLUTION 83-02-2013
280, RUE PRINCIPALE : « VIE DE CHALET »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2013-019

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de certificat d'autorisation d'affichage présentée pour la propriété du 280, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-019, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage.

RÉSOLUTION 84-02-2013
377, RUE PRINCIPALE : « RACHELLE BÉRY »
ENSEIGNES À PLAT ET SUR POTEAU, PLANS 2013-020

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de certificat d'autorisation d'affichage présentée pour la propriété du 377, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-020, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage, à la condition que le poteau supportant l'enseigne soit de couleur «poivre moulu» tel que le revêtement extérieur.

RÉSOLUTION 85-02-2013
191, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « LEVI'S »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2013-023

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de certificat d'autorisation d'affichage présentée pour la propriété du 191, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-023, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage.

RÉSOLUTION 86-02-2013
328, RUE PRINCIPALE : « PURE LAINE »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2013-025

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de certificat d'autorisation d'affichage présentée pour la propriété du 328, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-025, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage.

RÉSOLUTION 87-02-2013
236, RUE PRINCIPALE : « LE SAINT-SAU PUB GOURMAND »
ENSEIGNE À PLAT ET AUVENT, PLANS 2013-026

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-208 à la demande de certificat d'autorisation d'affichage présentée pour la propriété du 236, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 4 février 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-026, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage.

RÉSOLUTION 88-02-2013
DÉROGATION MINEURE 777, RUE PRINCIPALE :
« AUBERGE SOUS L'ÉDREDON »
PLAN NUMÉRO 2013-009

ATTENDU : La résolution 31-01-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 30 janvier 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : La demande de dérogation mineure est accordé visant à régulariser le spa installé en cour avant, contrairement à ce qui est autorisé par le règlement de zonage 222-2008.

Le tout pour la propriété localisée au 777, rue Principale, tel qu'illustré au plan numéro 2013-009 et tel que montré sur le plan et certificat de localisation préparé par monsieur Louis-Paul Beaudry A.G. le 28 juin 1999, minutes 6630

COMMENTAIRE 89-02-2013
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de janvier 2013 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 12 permis d'émis dans le secteur résidentiel pour un total de 178 000 \$ et 7 permis d'émis dans le secteur commercial pour un total de 6 000 \$ soit un total pour janvier 2013 de 184 000 \$ comparativement à 1 286 000 \$ pour la même période en 2012.

RÉSOLUTION 90-02-2013
DEMANDE DE SUBVENTION
PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR
POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la vie communautaire portant le numéro VC-06-02-13 émise lors de la réunion du 6 février 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Madame Ginette Gilbert, directrice du Service de la vie communautaire, est autorisée à déposer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur une demande de subvention dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées (année 2013-2014).

RÉSOLUTION 91-02-2013
AUTORISATION – DEMANDE DE SUBVENTION
PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC) - 2013

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la vie communautaire portant le numéro VC-07-02-13 émise lors de la réunion du 6 février 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Madame Ginette Gilbert, directrice du Service de la vie communautaire, est autorisée à déposer une demande de subvention pour l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada (EÉC) - 2013 ».

RÉSOLUTION 92-02-2013
CONTRIBUTION 2013
RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

ATTENDU : La facture du Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc pour la contribution 2013 de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la vie communautaire portant le numéro VC-09-02-13 émise lors de la réunion du 6 février 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 8 février 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville remet au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc pour la contribution 2013 de la Ville de Saint-Sauveur la somme de 38 495,10 \$ taxes incluses pour le soutien professionnel et informatique ainsi que la location de volumes.

RÉSOLUTION 93-02-2013
SALAIRE DES ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2013
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-03-02-13 émise lors de la réunion du 6 février 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 6 février 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Les salaires pour les étudiants non couverts par la convention collective pour l'été 2013 sont établis comme suit :

Coordonnateur	14,45 \$
Coordonnateur adjoint	1 ^{ère} année : 13,47 \$ 2 ^{ème} année : 13,74 \$
Chef d'équipe tennis	1 ^{ère} année : 12,77 \$ 2 ^{ème} année : 13,03 \$
Animateurs en chef	1 ^{ère} année : 12,77 \$ 2 ^{ème} année : 13,03 \$
Intervenant et spécialiste	1 ^{ère} année : 12,77 \$ 2 ^{ème} année : 13,03 \$
Animateur et accompagnateur	1 ^{ère} année : 11,61 \$ 2 ^{ème} année : 11,84 \$ 3 ^{ème} année : 12,08 \$
Moniteur tennis	1 ^{ère} année : 14,17 \$ 2 ^{ème} année : 14,45 \$
Préposé tennis	1 ^{ère} année : 10,49 \$ 2 ^{ème} année : 10,70 \$ 3 ^{ème} année : 10,91 \$
Gardien	1 ^{ère} année : 10,49 \$ 2 ^{ème} année : 10,70 \$ 3 ^{ème} année : 10,91 \$

RÉSOLUTION 94-02-2013
EMBAUCHE DES COORDONNATEURS
POUR CAMP DE JOUR ÉTÉ 2013

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-04-02-13 émise lors de la réunion du 6 février 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du service de la vie communautaire en date du 6 février 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Madame Ginette Gilbert, directrice du service de la Vie communautaire, soit autorisée à procéder à l'embauche de Roxanne Lefebvre Girouard et Christine Sauvé à titre de coordonnatrices pour le camp de jour et de Michaëlle Gendron Deslandes au poste de coordonnatrice adjointe. La présente résolution demeure conditionnelle à l'obtention d'un rapport des antécédents judiciaires pour chacune des personnes.

RÉSOLUTION 95-02-2013
NOMINATION CHEF D'ÉQUIPE 1
TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE: Monsieur David Giguère soit nommé chef d'équipe 1 pour le service des travaux publics et génie le tout en respect avec la convention collective présentement en vigueur.

RÉSOLUTION 96 -02-2013
SUBVENTION DIOCÈSE DE SAINT-JÉRÔME

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal remette une somme de 280 \$ au diocèse de Saint-Jérôme à titre de subvention.

RÉSOLUTION 97-02-2013
SUBVENTION À TRICENTRIS,
CENTRE DE TRI

ATTENDU : Que Tricentris, centre de tri a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

ATTENDU : Que Tricentris, centre de tri, gère des établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres;

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources;

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur peut aussi confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur remette à Tricentris, centre de tri, la somme de 9 304,60 \$ taxes incluses à titre de subvention 2013 de la Ville.

RÉSOLUTION 98-02-2013
RECONNAISSANCE DU DROIT ACQUIS
30 RUE GOYER

ATTENDU : Que l'immeuble situé au 30, rue Goyer a été incendié le 23 octobre 2008, lot 2 314 703 ;

ATTENDU : Que le conseil municipal a adopté le 12 janvier 2009, une résolution dans le but d'imposer une réserve foncière pour le lot 2 314 703 et que les avis ont été signifiés au propriétaire et que l'avis de réserve a été publié au bureau de la publicité des droits ;

ATTENDU : Que le conseil municipal a adopté le 21 juin 2010, une résolution dans le but de lever la réserve foncière pour le lot 2 314 703 et que les avis ont été signifiés au propriétaire et que l'avis de réserve a été publié au bureau de la publicité des droits ;

ATTENDU : Que la ville de Saint-Sauveur a reconnu des droits acquis relativement à cet immeuble pour cinq (5) cases de stationnement ;

ATTENDU : Que la reconnaissance des droits acquis a été prolongée à plusieurs reprises ;

ATTENDU : Que le conseil est d'avis qu'il y a lieu de reconnaître lesdits droits acquis de façon définitive sans limite de temps ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur reconnaît de façon définitive et sans limite de temps des droits acquis à cinq (5) cases de stationnement et ce, peu importe l'usage qui en sera fait, et des droits acquis à l'implantation et à l'usage pour le lot 2 314 703 qui existait avant l'incendie du 23 octobre 2008.

RÉSOLUTION 99-02-2013 **MANDAT BUREAU D'AVISEURS LÉGAUX**

ATTENDU : Les procédures à la cour municipale à l'encontre du 396 Principale concernant un dossier d'urbanisme;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du service d'urbanisme en date du 13 février 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur mandate le bureau d'aviseurs légaux Dunton Rainville pour représenter la Ville de Saint-Sauveur dans le dossier du 396 Principale.

RÉSOLUTION 100-02-2013 **MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR** **POUR LES ÂÎNÉS**

ATTENDU : Le programme de Distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés;

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur désire honorer deux de ses citoyens en demandant au Lieutenant-gouverneur de leur remettre la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur désire présenter les candidatures de deux de ses citoyens Mme Andrée Bruyère et Monsieur Claude Lewis qui se sont distingués bénévolement durant de nombreuses années auprès de leurs concitoyens et qui méritent de recevoir la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 101-02-2013 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Michel Lagacé
Maire